Les Obligations Reconnues des Relations entre

Gouverneur et Gouvernés

La parole des grands savants de l'Islam qu'Allah leur fasse miséricorde
http://sounnah.free.fr

(Partie 6)

✵✵✵✵✵✵✵

L'Imam abou Dja'far Ahmad at-Tahâwi (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre « al 'Aqidatout-Tahâwiyah » (La croyance de l'Imam Tahawi) :
« *Et nous croyons qu'il ne faut pas se révolter contre nos gouverneurs ni contre ceux d'entre nous qui détiennent le pouvoir, même s'ils sont pervers ; Et nous n'invoquons pas Allah contre eux, et nous ne retirons ne serait ce qu'une main, de leur obéissance. Et nous croyons qu'il faut leur obéir dans tout ce qui est obéissance à Allah, obligatoirement, tant qu'ils ne nous ordonnent pas de commettre des péchés, et nous invoquons Allah pour qu'ils les rendent pieux et leur pardonnent leurs fautes* »[1].

✵✵✵✵✵✵✵

L'Imam abou 'Othmân Ismâ'îl as-Sâbouny (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre « al 'Aqidatous-Salaf Ashâbil-Hadith » (La croyance des Salafs, les gens du Hadith) :
« *Et ils croient [les Salafs] qu'il ne faut pas se révolter contre eux [les gouvernants] même s'ils constatent de leur par un manque total de justice, et même si cela va jusqu'à l'oppression et la tyrannie. Et ils croient qu'il faut combattre le groupe qui s'est révolté [contre les gouverneurs] jusqu'à ce qu'ils reviennent à leur obéissance* »[2].

✵✵✵✵✵✵✵

L'Imam Hassan al Barbahâry (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre « Kitâbous-Sounnah » (le livre de la Sounnah) :
« *Si tu vois une personne qui invoque contre le Gouverneur, alors saches qu'il ne suit que ses passions (Sahibou Hawa). Mais si tu entends une personne qui invoque Allah pour qu'il améliore le gouverneur, alors sache qu'il suit la Sounnah si Allah le veut* ».

---

[1] « al 'Aqidatout-Tahawiyyah » alinéa 82.
[2] « al 'Aqidatous-Salaf Ashâbil Hadith », chapître 24 : *« L'obligation de prier derrière les gouverneurs, qu'ils soient pieux ou pervers et de combattre à leur cotés ».*

Le très grand savant Ahmad ibn Hajar al 'Asqalâny (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son immense ouvrage « Fathoul-Bâri, Charhal Boukhari » (explication du Sahih al Boukhari) :
« Les savants sont unanimement d'accord sur les points suivants :

- *L'obligation d'obéir au gouverneur qui a pris le pouvoir par la force,*
- *L'obligation de combattre à ses cotés,*
- *Lui obéir vaut mieux que de se révolter contre lui car ceci empêche de faire couler le sang et préserve le peuple. »*[3].

L'Imam ibn Daqiq al-'Id (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre « Charh Arba'în an-Nawawiyah » (L'explication des quarantes Hadiths de Nawawy) :
« Quant au conseil envers ceux qui gouvernent les musulmans cela signifie : Les aider et leur obéir dans la vérité, leur montrer et leur rappeler la vérité, tous ceci avec gentillesse et douceur, leur montrer ce qu'ils ont délaissé, les renseigner sur les droits des musulmans, ne pas se révolter contre eux, unir les cœurs pour que les gens leur obéissent, prier derrière eux et combattre à leurs cotés, et invoquer Allah pour qu'ils les améliorent »[4].



Nous demandons à Allah qu'Il nous guide sur la voie des salafs
et non pas celle des innovateurs et des égarés,
et qu'Allah bénisse notre Prophète Mouhammad,
ses proches, ses compagnons et tout ceux qui suivent leur voie.

---

[3] « Fathoul Bâri, Charhal Boukhari » (explication du Sahih al Boukhari) : Tome 1/148

[4] « Charh Arba'in an-Nawawiyah », explication du Hadith n° 7, d'après abi Rouqaya ؓ, le Prophète ﷺ a dit : ***« La religion c'est le conseil ».*** Nous demandâmes : ***« envers qui ? ».*** Il répondit : ***« Envers Allah, Son Livre, Son Messager, les gouverneurs et l'ensemble des autres musulmans ».*** Rapporté par Mouslim.